

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE AU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023 (LE PLAN) D'HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (LE DISTRIBUTEUR)**

1. Référence : Pièce C-OC-0010, p. 3 et 5.

Préambule :

« Toutefois, l'analyse détaillée des résultats des régressions linéaires, dans laquelle on retrouve généralement les paramètres obtenus ainsi que les différents tests statistiques, n'a pas été présentée par le Distributeur. »

« [...] Les informations concernant les résultats des régressions ne sont toutefois pas disponibles.

Sur la base des éléments présentés en preuve, OC n'est pas en mesure d'apprécier adéquatement l'ensemble des modifications apportées aux modèles de prévision des ventes à court et long terme. [...] OC est satisfaite des résultats du modèle à court terme et recommande à la Régie d'inciter le Distributeur à déposer, lors du prochain dossier d'approvisionnement, un portrait plus complet des méthodes de régressions linéaires utilisées et des résultats obtenus. » [nous soulignons]

Demande :

1.1 Veuillez énumérer les éléments qui devraient, selon OC, faire partie du « *portrait plus complet des méthodes de régressions linéaires utilisées et des résultats obtenus* ». Pour chacun d'eux, veuillez préciser le but recherché par leur dépôt.

2. Référence : Pièce C-OC-0010, p. 18 et 19.

Préambule :

« Les bilans en énergie et puissance présentés dans le présent plan d'approvisionnement confirment que la situation de surplus avec laquelle le Distributeur doit composer se poursuivra encore quelques années. Depuis le dernier plan, la faible croissance des variables économiques et démographiques, combinée à la croissance des approvisionnements post-patrimoniaux du Distributeur, ont aggravé les bilans énergétiques. À cet égard, OC trouve justifié que la stratégie du Distributeur qui consiste à cesser de différer de l'énergie dans le compte d'énergie différée et à ne pas consommer l'entièreté du bloc patrimonial. OC est en accord avec la prudence affichée ici par le Distributeur, notamment parce que l'écoulement du solde du compte d'énergie différée en 2024 est tributaire d'une croissance incertaine des secteurs miniers et de l'aluminium vers la fin du plan d'approvisionnement 2014-2023. Peu d'options semblent par ailleurs s'offrir au Distributeur. Parmi les solutions possibles, les opérations sur les marchés à court terme

semblent être une avenue intéressante que le Distributeur devrait considérer davantage. » [nous soulignons]

Demandes :

- 2.1 Veuillez préciser le(s) type(s) d'opérations sur les marchés de court terme au(x)quel(s) OC réfère.
- 2.2 Veuillez préciser la(les) problématique(s) spécifique(s) pour laquelle(lesquelles) ces opérations constitueraient une solution.